



AUTEUR : Yohann CHANOIR

CLASSE : Seconde

MATIÈRE : ECJS

LE TELECHARGEMENT : ACTE CITOYEN OU COMPORTEMENT ILLÉGAL ?

Document d'appel : *A qui profite le Kim ?*

« Kim Schmitz vient de dégrader grave l'image du forban de l'internet en se laissant arrêter, le 19 janvier, par la police néo-zélandaise à la demande du FBI. Le drapeau noir qui flottait au dessus de sa marmite numérique est tombé et révèle une cuisine peu ragoutante, bien éloignée des idéaux d'un Net bien net. (...) Le camarade Schmitz, qui se faisait aussi appeler Kim dotcom (« point com ») ou Kimble, hommage à la série du « *Fugitif* », louait depuis 2010 la maison la plus chère de la Nouvelle-Zélande (23 millions de dollars) dans la banlieue d'Auckland, avec piscine à l'eau de source, ce qui est meilleur pour avoir la peau Net. (...) Son garage comptait une vingtaine de voitures de luxe aux plaques minéralogiques pleines d'humour : « Dieu », « Coupable », « Hacker », Mafia », « Police ». La mégalomanie est un méchant défaut, mais Kim est généreux : il avait offert, le 31 décembre dernier, un feu d'artifice d'enfer à la ville d'Auckland. (...) Kim connaît bien la police, qui l'a arrêté 14 fois pour conduite sans permis. A 18 ans, il était condamné pour escroquerie en ligne à partir de cartes téléphoniques volées. Ses talents de hacker lui ont permis de faire fortune dans les années 2000 en revendant une boîte de sécurité informatique insolvable. Il est condamné en 2002 pour délit d'initié. Et il s'installe à Hong-Kong pour se lancer dans le business du stockage et du partage de fichiers. Il se retrouve à la tête de « MegaUpload », 50 millions de visites par jour, 4% du trafic total d'internet, 180 millions d'utilisateurs, 175 millions de dollars de ressources publicitaires. Soit 115 000 dollars par jour pour le camarade Kim en 2010, selon le FBI. Mieux vaut être pirate de l'Internet que persévérer dans la filière maritime...

Mais la piraterie, ç'a eu payé. Car, Schmitz en taule, c'est la fin d'une époque. Hollywood est en passe de l'emporter sur la Silicon Valley ; l'industrie du film, qui compte ses sous, veut ligoter celle de l'Internet, qui vantait le laisser-faire et laisser-aller sur la Toile pour se faire des ronds. La vieille bataille du contenant et du contenu tourne à l'avantage du second. Kim aurait piqué 500 millions de dollars de droits d'auteur aux ayants droits. D'où l'intervention du FBI alors que l'Amérique est en train de voter une loi anti-piratage sous la pression du lobby du cinéma. La coïncidence n'est pas un hasard. Et la cible non plus. Les *Anonymous*, ces vengeurs masqués qui jouent les Zorro de l'Internet en attaquant les sites soupçonnés d'entraver la liberté de surfer, ont dû convenir eux-mêmes qu'ils ne sont pas là « pour défendre MegaUpload ». Comment soutenir le camarade Kim, qui s'en est mis plein les fouilles en abusant l'internaute ? Tous ceux qui utilisaient sa plate-forme pour échanger ou sauvegarder légalement de gros fichiers ont tout perdu. Merci pour eux. Et ceux qui payaient 10 dollars par mois ou 200 « un abonnement à vie » pour avoir le droit de regarder des films sont aussi marrons. Beaucoup pensaient être dans la légalité en payant une sorte de contribution globale, redistribuée aux auteurs : ils finançaient, en réalité le train de vie de papa

Kim . En France, la fréquentation de « MegaUpload » a explosé (plus 35% en 2010), après la mise en place de la loi Hadopi, preuve que l'internet pensait aussi y trouver un moyen légal de télécharger...

L'habile Schmitz n'avait-il pas enrôlé des stars du showbiz, Puff Daddy et Kanye West, entre autres, pour « respectabiliser » son site dans des clips publicitaires ? Comment imaginer que l'industrie du disque et du cinéma n'y trouvait pas son compte ? Le camarade Kim a joué un bien mauvais tour à la cause d'un Internet non policé qui ne serait pas qu'une machine à cash. Et servi celle des Etats, qui, au prétexte de la nécessaire protection de la propriété intellectuelle et de la lutte contre la contrefaçon, veulent en profiter aujourd'hui pour fliquer la Toile ***et s'arroger le droit de couper le sifflet à qui leur déplaît, sans toujours se soucier des droits de l'usager.*** En un mot, Schmitz aura sans doute aidé à aller d'Hadopi en pis...

Le Canard Enchaîné, Jean-Michel THENARD, mercredi 1 février 2012 p.7.

1. Présenter le document
2. Expliquer les termes soulignés
3. Trouver un synonyme pour l'expression en italique
4. Quels sont les problèmes posés par l'affaire Schmitz ?
5. Quels sont les enjeux du téléchargement ? Qui sont les camps en présence ?
6. En quoi cette affaire dépasse t-elle le strict cadre du téléchargement ?